

Conseil de l'enseignement postsecondaire

Rapport annuel
2007 – 2008

Manitoba 

Son Honneur l'honorable John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Votre Honneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre d'information, le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

La ministre,

« L'original signé par Diane McGifford »

Diane McGifford, Ph.D.

Le 11 septembre 2008

Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur, par la présente, de vous présenter aux fins d'approbation le onzième rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

La onzième année de fonctionnement du Conseil a été marquée par la réalisation de plusieurs activités axées sur les programmes, les politiques, les finances et la responsabilisation. En 2007-2008, le Conseil a approuvé une enveloppe de 1 513 200 \$ pour de nouveaux programmes stratégiques, ainsi que la somme de 321 000 \$ pour soutenir des projets visant à restructurer des aspects du système postsecondaire. En plus, le Conseil a approuvé un fonds de 2 812 100 \$ dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges destiné aux programmes collégiaux.

Le secrétariat du Conseil a poursuivi sa participation à plusieurs activités en matière de politiques, principalement dans les domaines des soins infirmiers, de la médecine et de l'éducation à la santé, de l'assurance de la qualité, des transferts de crédits et de l'articulation des programmes, des frais de scolarité, des révisions de la législation, de l'éducation des Autochtones, des technologies de l'apprentissage, et a participé à de nombreux comités. Le secrétariat du Conseil continue d'avancer dans les domaines portant sur l'établissement du coût, les projets sur les indicateurs et le cadre stratégique sur la responsabilisation, la recherche et la gestion des données, des consultations avec des groupes d'intervenants et d'autres projets.

Vous trouverez les indicateurs clés de performance du Conseil pour l'année 2007-2008 dans l'annexe A. Les rapports d'évaluations du rendement sont produits chaque année.

De plus, pour la sixième année consécutive, le *Recueil des statistiques* sur CD-ROM est distribué avec le présent rapport annuel.

Un bilan vérifié ainsi qu'un état financier vérifié des recettes et des dépenses du Conseil figurent dans ce rapport.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le président,

« **L'original signé par James Allum** »

James Allum

Table des matières

Chapitre I	9
1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire	9
1.1 Vue d'ensemble	9
1.2 Mandat.....	9
1.3 Planification stratégique.....	10
1.3.1 Lignes directrices	10
1.3.2 Buts du Conseil.....	11
Chapitre II	12
2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire	12
2.1 Programmes	12
2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	12
2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système.....	19
2.1.3 Projets financés au cours des exercices précédents	20
2.1.4 Autres projets financés par le Conseil.....	21
2.1.5 Initiative d'expansion des collèges.....	23
2.2 Activités relatives aux lignes directrices.....	25
2.3 Finances	30
2.3.1 Budgets de fonctionnement	30
2.3.2 Grandes subventions en capital.....	31
2.3.3 Projets.....	31
2.4 Obligation de rendre compte	33
Chapitre III	35
États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	35
Responsabilité des états financiers	36
Rapport des vérificateurs.....	37
Chapitre IV	48
Subventions aux universités	48
Subventions aux collèges communautaires.....	50
Subventions du programme Accès	51
Chapitre V	53
Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	53
Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire	54
Annexe A	55
Bilan sur le rendement – Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	55

Chapitre I

1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme provincial chargé de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui favorise l'excellence et l'accès à l'éducation. En vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba adoptée en novembre 1996, le Conseil est entré en fonction en avril 1997. Il facilite la coordination et l'intégration du système d'enseignement postsecondaire, il examine et approuve les programmes offerts dans les universités et les collèges, il dispense des conseils et des lignes directrices en matière de politiques au gouvernement, et il favorise la responsabilité financière au sein du système d'enseignement postsecondaire.

Le Conseil est responsable de l'attribution de fonds aux sept établissements d'enseignement postsecondaire publics de la province que sont l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Collège Red River, le Collège communautaire Assiniboine, le Collège universitaire du Nord et le Collège universitaire de Saint-Boniface, lequel comprend l'École technique et professionnelle. Il lui incombe également d'accorder des subventions à la Canadian Mennonite University ainsi qu'à certains collèges confessionnels privés du Manitoba, soit au Steinbach Bible College, au Providence College and Seminary et au William & Catherine Booth College. Il finance en outre le Winnipeg Technical College.

Le Conseil agit comme intermédiaire entre les établissements d'enseignement postsecondaire et le gouvernement. Il se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, dont un président. Sous l'autorité du Conseil, un secrétariat composé de treize fonctionnaires provinciaux réalise une gamme de projets et d'activités dans le but de remplir le mandat énoncé dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* et d'atteindre les objectifs établis par le Conseil et par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. En collaboration avec les universités et les collèges, le secrétariat apporte aussi son soutien aux membres du Conseil au chapitre de l'élaboration des lignes directrices et du respect de leurs obligations en matière de responsabilité financière.

1.2 Mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le mandat du Conseil est « [...] de planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement, d'appuyer la coordination et l'intégration des services et des installations, et de favoriser la responsabilisation financière. »

1.3 Planification stratégique

Le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de son Plan stratégique et de son Plan d'activités de trois ans.

Ces plans du Conseil intègrent les buts et les priorités qui figurent dans le Plan stratégique d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba, la *Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba* et le *Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones*.

1.3.1 Lignes directrices

Pour orienter son travail, le Conseil s'appuie sur les lignes directrices suivantes :

Les décisions du Conseil seront :

- à-propos;
- fondées sur les faits;
- conformes à une approche systémique;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil :

- adoptera une démarche proactive;
- favorisera l'innovation dans les programmes;
- incitera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des titres de compétences obtenus dans un autre établissement;
- encouragera les établissements à proposer des programmes pertinents;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera la conduite de projets de recherche conformes aux priorités du Manitoba;
- favorisera l'application de la technologie.

Le système d'enseignement postsecondaire sera :

- rentable;
- accessible;
- responsable;
- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

1.3.2 Buts du Conseil

Les buts suivants ont été approuvés par le Conseil en avril 2007 :

1. élaborer des possibilités de stratégie en matière d'abordabilité et d'accessibilité qui soient axées sur les groupes prioritaires et leurs besoins;
2. élaborer un cadre décisionnel pour le financement des programmes dont la gestion est assurée par le Conseil;
3. élaborer un cadre décisionnel pour le développement des immobilisations du système;
4. concevoir des façons possibles de mettre en œuvre un mécanisme d'assurance qualité propre au Manitoba et formuler une recommandation sur le sujet;
5. atténuer les répercussions de la diminution prévue dans le nombre d'inscriptions en concentrant les efforts sur les groupes prioritaires.

Chapitre II

2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La onzième année d'existence du Conseil a été marquée par un grand nombre d'activités importantes en lien étroit avec les buts stipulés dans le Plan d'activités et le Plan stratégique du Conseil.

Les activités courantes qui s'inscrivent dans le cadre du travail du Conseil et du personnel du secrétariat sont réparties entre les domaines suivants :

1. programmes;
2. lignes directrices;
3. finances;
4. obligation de rendre compte.

2.1 Programmes

2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

L'Enveloppe a pour objet d'octroyer des fonds supplémentaires aux établissements d'enseignement postsecondaire pour l'élaboration de programmes nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels ou économiques ou aux besoins du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants. Cette enveloppe a financé exclusivement les activités universitaires, puisque l'Initiative d'expansion des collèges a subventionné les programmes offerts dans les collèges.

Étant donné que les fonds de l'Enveloppe sont limités, chacune des universités a été appelée à classer par ordre de priorité les programmes proposés. Le Conseil a ensuite examiné la demande de chacune d'elles par rapport à l'ensemble des demandes reçues, pour faire une utilisation optimale des ressources et se conformer à l'objet susmentionné.

En 2007-2008, dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a approuvé la somme de 1 513 200 \$ pour les nouveaux programmes. Ces programmes sont les suivants :

Université de Brandon

- ***Bachelor of Music – Program Expansion [baccalauréat en musique – élargissement du programme] – (162 234 \$ sur trois ans; 122 200 \$ en 2007-2008)***

En raison du nombre croissant d'inscriptions et d'une demande soutenue, le Conseil a approuvé le financement de trois postes de professeurs en études de jazz et en interprétation, en études de jazz et en éducation musicale, et en interprétation – clarinette, pour le programme de baccalauréat en musique de l'Université de Brandon.

Compte tenu du besoin d'enseignants en musique dans la province, particulièrement dans les régions rurales du Manitoba, où de nombreux diplômés choisissent de travailler, on s'attend à ce que les étudiants inscrits aux programmes de musique profitent de l'offre d'enseignement à temps plein du jazz et de la clarinette en studio. L'élargissement du programme ajoutera un plus à l'école de musique, une école déjà bien établie, et contribuera au dynamisme musical et culturel de la province.

- ***Bachelor of Arts (Four Year) [baccalauréat ès arts (quatre ans)] – quatrième année, mineure en théâtre***

Le Conseil a approuvé la demande de l'Université de Brandon d'offrir une quatrième année à son programme de théâtre en reconnaissant des crédits aux étudiants qui continuent de travailler à des productions dramatiques après leur troisième année. Étant donné que le théâtre est une matière enseignable, les étudiants qui possèdent un baccalauréat ès arts de quatre ans seront bien préparés pour suivre un programme d'études du baccalauréat en éducation.

Université du Manitoba

- ***Bachelor of Health Sciences and Bachelor of Health Studies [baccalauréat en sciences de la santé et baccalauréat en études de la santé] – (110 000 \$ sur deux ans; 64 200 \$ en 2007-2008)***

Le Conseil a approuvé deux programmes multidisciplinaires de quatre ans – le baccalauréat en sciences de la santé et le baccalauréat en études de la santé – qui se composeront de cours en sciences sociales et d'autres cours de sciences de manière à fournir aux personnes qui travaillent dans les milieux liés à la santé des connaissances globales des facteurs qui touchent le domaine de la santé, les besoins des clientèles et la prestation de services de santé. Relevant de la faculté de l'écologie humaine, les deux programmes fourniront une base aux étudiants qui souhaitent s'inscrire à des programmes universitaires spécialisés et offriront aussi une autre voie d'accès aux programmes spécialisés en santé et en services sociaux. Les programmes serviront aussi de base pour les carrières dans des équipes sanitaires et en gestion de la santé communautaire. On s'attend à ce que les diplômés travaillent dans divers organismes et entreprises qui planifient ou offrent des services et des produits du secteur de la santé.

- ***Bachelor of Science in Geological Sciences (General) [baccalauréat ès sciences en sciences géologiques (général)] – aucun financement nécessaire***

Le programme général de sciences géologiques de trois ans offert à la faculté de l'environnement, des sciences de la terre et des ressources naturelles Clayton H. Riddell permet aux étudiants d'acquérir des connaissances de base en sciences géologiques qui compléteront un grade plus poussé dans un autre domaine. Bien qu'il ne soit pas conçu à l'intention des personnes qui visent une carrière en sciences de la terre, le programme intéressera les personnes qui souhaitent s'inscrire au baccalauréat en éducation ou à d'autres programmes qui exigent que les étudiants soient titulaires d'un diplôme de premier cycle. Le programme conviendra également aux étudiants qui souhaitent être admis à une faculté spécialisée ou obtenir un certain niveau de formation dans un but d'avancement professionnel. Il comblera l'absence d'offre d'un programme général

de trois ans pour les étudiants qui souhaitent avoir accès à la concentration sciences géologiques sans avoir à suivre le programme de quatre ans spécialisé ou avec majeure.

- ***Bachelor of Jazz Studies [baccalauréat en études de jazz] – aucun financement nécessaire***

Ce nouveau programme de quatre ans de la faculté de musique vise à permettre une étude approfondie de l'interprétation, de la composition et des arrangements de jazz et offre une formation pédagogique solide dans le domaine du jazz. Les étudiants inscrits au programme suivent des cours de théorie et d'histoire du jazz, et de composition et d'arrangements de jazz, ainsi que des cours d'interprétation personnelle et en groupe. Étant la première université de l'ouest du Canada à offrir le programme, l'Université du Manitoba espère attirer des diplômés du secondaire qui aspirent à une carrière en jazz, des musiciens d'expérience qui souhaitent approfondir leur formation et des étudiants de jazz de l'extérieur de la province. Les diplômés seront bien préparés pour devenir interprètes, compositeurs, arrangeurs, enseignants ou pour conjuguer ces divers métiers dans le domaine du jazz.

Université de Winnipeg

- ***Masters of Arts in Aboriginal Governance [maîtrise ès arts en gouvernance autochtone] – (213 500 \$ au total; 191 400 \$ en 2007-2008)***

Deuxième programme du genre au Canada et le seul au Manitoba, le programme de maîtrise en gouvernance autochtone permet aux étudiants d'acquérir un solide bagage théorique et pratique sur les dimensions politiques et juridiques propres à la gouvernance autochtone. Conçu pour donner une perspective multidisciplinaire fondée sur les principes, les valeurs et la philosophie des peuples autochtones, le programme fournit des connaissances et une formation pour favoriser les dialogues interculturels entre les Autochtones et les non-Autochtones. L'apprentissage d'une langue autochtone et la participation des aînés à l'enseignement font partie intégrante du programme.

Le programme vise à répondre à un besoin manifeste de chefs, de gestionnaires et de fonctionnaires qualifiés pour les gouvernements et les organismes autochtones du Manitoba. On s'attend à ce que les diplômés trouvent des emplois dans les gouvernements autochtones ou dans les divers organismes autochtones, ainsi qu'au sein des administrations fédérale, provinciales et municipales, notamment dans les domaines du droit, de la politique, de l'élaboration de politiques, de la gestion et de l'administration de bureau. Les diplômés seront aussi bien placés pour occuper des emplois dans les organismes communautaires qui offrent des services aux Autochtones en milieu urbain.

Autres programmes stratégiques approuvés

- ***Disability Services [services aux personnes handicapées] – (340 000 \$ en financement permanent)***

En raison du nombre croissant d'étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement postsecondaire et des coûts croissants des services qui leur sont offerts,

le Conseil a approuvé l'équivalent annuel d'un poste (85 000 \$) pour la prestation de services aux personnes handicapées dans chacun des quatre principaux établissements :

- Université de Brandon
- Université du Manitoba
- Université de Winnipeg
- Red River College

Le Conseil a également approuvé l'attribution des mêmes sommes au Assiniboine Community College, au Collège universitaire de Saint-Boniface et au Collège universitaire du Nord en 2008-2009.

Université de Brandon

- ***Enhanced Academic Support Services for Off-Campus and Non-traditional Learners [services spéciaux de soutien scolaire pour les apprenants hors campus et les apprenants non traditionnels]***

Le Conseil a approuvé la demande de l'Université de Brandon d'offrir les services spéciaux aux apprenants hors campus et aux apprenants non traditionnels dont l'accès à la bibliothèque, aux services aux apprenants et aux conseils généraux sont restreints en raison des heures d'ouverture, des lieux et des situations personnelles. Les services spéciaux de soutien scolaire contribueront à la réussite scolaire des apprenants, amélioreront le taux de persévérance scolaire et offriront des services et des ressources en format électronique.

Université du Manitoba

- ***Diploma in Dental Hygiene (Program Expansion) [diplôme en hygiène dentaire (élargissement du programme)]***

Compte tenu du besoin croissant d'hygiénistes dentaires au Manitoba, le Conseil a approuvé l'élargissement du programme actuel. Il a permis une hausse du nombre de places de 50 %, ce qui fera passer le nombre d'étudiants inscrits de 26 à 40. En plus de la présente pénurie d'hygiénistes dentaires, il existe un besoin urgent d'hygiénistes spécialisés en traitement et en prévention des maladies parodontales. Un plus grand nombre de diplômés aidera à répondre aux besoins des groupes de personnes mal desservis, comme les personnes âgées, les populations des Premières nations et les personnes qui vivent dans les établissements de soins de longue durée et qui ne reçoivent actuellement aucun soin dentaire.

Université de Winnipeg

Son budget étant limité, le Conseil a donné une approbation de principe aux programmes de maîtrise suivants de l'Université de Winnipeg.

- ***Masters of Science in Bioscience, Technology and Public Policy [maîtrise ès sciences en sciences biologiques, en technologie et en politique publique]***

La maîtrise de deux ans en sciences biologiques, en technologie et en politique publique est un programme de deuxième cycle qui vise à former les étudiants au sujet des nouvelles méthodes scientifiques et éthiques, des sciences et de la politique publique et de la science dans le contexte des relations internationales. Elle permettra aux étudiants d'acquérir des compétences scientifiques essentielles pour communiquer efficacement avec le grand public et les décideurs. Les quatre objectifs pédagogiques du programme sont : 1) fournir aux étudiants un enseignement pratique des méthodes scientifiques; 2) enseigner aux étudiants les méthodes de la culture scientifique; 3) enseigner aux étudiants les relations entre la science et la collectivité; 4) enseigner aux étudiants des méthodes de communication scientifique utiles auprès des décideurs et du grand public.

On s'attend à ce que les diplômés travaillent dans les secteurs émergents des biotechnologies et des technologies biomédicales, dans le secteur public fédéral et le secteur privé liés aux établissements de recherche, aux universités, aux offices régionaux de la santé, dans les industries de l'agrotechnologie et de l'alimentation, dans les secteurs économiques des sciences de la santé et de l'environnement, dans les administrations publiques et dans les entreprises de services scientifiques et techniques. On s'attend également à ce que le programme crée des occasions importantes de recherche et de développement dans le cadre de partenariats avec les universités, les gouvernements et l'industrie.

- ***Masters of Science in Applied Computer Science and Society [maîtrise ès sciences en informatique appliquée et société]***

Le programme de maîtrise ès sciences en informatique appliquée et société est un programme de deuxième cycle de deux ans axé sur les aspects techniques, éthiques, humains et sociaux de l'informatique. Il comprend quatre principaux volets : la représentation d'information, les recherches et la gestion, les systèmes intelligents, et l'aménagement de systèmes et les questions sociales. Il améliorera l'accès, le recrutement et le taux de maintien des diplômés de programmes de premier cycle au Manitoba, et sera à la fine pointe de la recherche en informatique appliquée.

Grâce aux compétences générales et techniques solides que les diplômés acquerront, ceux-ci trouveront des emplois dans le secteur des technologies de l'information et des communications. Les cours sur l'Internet, la technologie du Web et la gestion globale de projet logiciel prépareront intellectuellement les étudiants pour qu'ils relèvent les défis du secteur. Les diplômés seront bien placés pour obtenir des emplois dans quelques-unes des industries informatiques à forte croissance, comme l'édition de logiciels, la diffusion et la radiodiffusion d'information par Internet, les services d'Internet, les portails de recherche et les services de traitement de données.

- ***Masters of Arts in English with a Focus on Cultural Studies [maîtrise ès arts en anglais, concentration études culturelles]***

La maîtrise ès arts en anglais, concentration études culturelles, est un programme de formation de deuxième cycle qui adopte une approche interdisciplinaire et contextuelle de la culture fondée sur les textes et la littérature en langue anglaise. Les cinq blocs du programme sont la théorie culturelle; les cultures et la petite enfance; les cultures locales, nationales et mondiales; la culture et les documents manuscrits, imprimés ou numériques. Tous les blocs sont interreliés et sont des aspects interdépendants de la connaissance de la littérature et de la culture.

Le programme offre de nouvelles possibilités d'études avancées dans le domaine de la culture, ce qui permet de garder des étudiants de deuxième cycle dans la province et d'attirer des étudiants canadiens et internationaux. Les diplômés seront préparés pour enseigner dans les écoles secondaires ou comme professeurs dans les universités. Le programme préparera également les diplômés à des carrières en édition, en marketing et en gestion, ou encore en communication et dans les industries culturelles.

Dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a accordé des fonds supplémentaires permanents en 2007-2008 pour les programmes existants dont la liste suit, qui ont été approuvés au cours des exercices précédents.

Université de Brandon

- *Bachelor of Science in Psychiatric Nursing (Winnipeg Site) [baccalauréat ès sciences en soins infirmiers psychiatriques (site de Winnipeg)] – (353 000 \$ au total; 116 800 \$ en 2007-2008)*
- *Bachelor of Arts – Gender and Women's Studies [baccalauréat ès arts en études sur les sexes et la condition féminine] – (82 300 \$ au total; 47 300 \$ en 2007-2008)*
- *Bachelor of Arts – Interdisciplinary Studies [baccalauréat multidisciplinaire ès arts] – (13 319 \$ au total; 5 000 \$ en 2007-2008)*

Collège universitaire de Saint-Boniface

- *Baccalauréat en service social – (428 000 \$ au total; 57 000 \$ en 2007-2008)*

Université du Manitoba

- *Aboriginal Child Welfare Master's in Social Work – Distance Education Component [maîtrise en travail social favorisant le bien-être des enfants autochtones (enseignement à distance)] – (231 000 \$ au total; 40 400 \$ en 2007-2008)*
- *Major Practical Studies in the Faculty of Music [majeure en études pratiques à la faculté de musique] – (200 000 \$ au total; 100 000 \$ en 2007-2008)*

- *Master of Arts in School Psychology [maîtrise ès arts en psychologie scolaire] – (342 800 \$ au total; 35 700 \$ en 2007-2008)*

Université de Winnipeg

- *Graduate Program Participation Fund [fonds de participation aux programmes d'études supérieures] – (120 000 \$ au total; 20 000 \$ en 2007-2008)*

Collège universitaire du Nord

- *Aboriginal Midwifery Baccalaureate Program [baccalauréat en études de la profession de sage-femme autochtone] – (316 000 \$ au total; 200 000 \$ en 2007-2008)*

2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système

L'Enveloppe destinée à la réorganisation du système a pour but d'appuyer des projets qui permettent de restructurer certains aspects de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Le Conseil a appuyé, à titre d'exemple, des projets ayant incorporé la technologie à la prestation de programmes, des services relatifs à des activités destinées à augmenter le taux de participation des Autochtones dans les collèges communautaires et les universités, des initiatives visant à favoriser l'évaluation des acquis ou à faciliter le transfert des crédits et une meilleure articulation des programmes dans le système postsecondaire. Le Conseil finance les projets de réorganisation du système pendant un maximum de trois ans.

En 2007-2008, le Conseil a alloué 321 000 \$ de l'Enveloppe destinée à la réorganisation du système à des subventions non récurrentes visant l'amélioration de la prestation de services aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Au total, le Conseil a approuvé une enveloppe de 499 700 \$.

L'Enveloppe destinée à la réorganisation du système 2007-2008 a permis de financer les projets suivants :

Université de Brandon

- ***Disability Services Centre [centre de services aux personnes handicapées] (65 000 \$)***

L'Université de Brandon a reçu des fonds pour l'achat d'équipement et de logiciels spécialisés conçus pour aider les étudiants qui ont une incapacité visuelle, auditive ou cognitive à lire, à écrire, à prendre des notes, à étudier et à développer leur mémoire. Des fonds ont également été accordés pour l'achat de mobilier pour le centre de services aux personnes handicapées afin de respecter les normes en matière de santé et de sécurité au travail.

Université du Manitoba

- ***Disability Services [services aux personnes handicapées] (67 600 \$)***

L'Université du Manitoba a reçu des fonds pour l'aménagement de locaux pour la surveillance d'examens, des aides à la prise de notes, des technologies d'assistance, de l'équipement informatique, entre autres, du nouveau matériel informatique, des logiciels, du matériel de bureau et des ressources pour le perfectionnement du personnel.

Université de Winnipeg

- ***Disability Services [services aux personnes handicapées] (55 800 \$)***

L'Université de Winnipeg a reçu des fonds pour l'amélioration des ordinateurs du Disability Resource Centre et l'achat d'équipement et de technologie d'assistance, ainsi que pour améliorer certains aspects de l'accessibilité du campus.

Assiniboine Community College

- ***Assistive Technology Project [projet de technologie d'assistance] – (90 600 \$)***

Le Conseil a approuvé des fonds pour le projet de technologie d'assistance, qui met l'accent sur les aides aux étudiants ayant des troubles de déficit d'attention et divers troubles d'apprentissage. Le projet porte sur trois domaines, soit 1) l'achat de technologie d'assistance, autant de matériel informatique que de logiciels; 2) l'achat de formation en technologie d'assistance et de stratégies d'apprentissage pertinentes de sorte que le collège dispose des connaissances nécessaires à l'avenir pour former au besoin les élèves et le personnel; 3) l'aide administrative destinée à la création de formats adaptés pour les étudiants qui utilisent la technologie d'assistance et l'offre de services d'examens sécurisés aux étudiants handicapés.

Red River College

- ***Enhanced Student Support Pilot Program (ESSP) [programme pilote amélioré de services de soutien aux étudiants] – (42 000 \$)***

Le Red River College a reçu des fonds pour la mise en œuvre de ce programme pilote et ces fonds seront consacrés au personnel, aux services scolaires, aux services de soutien, à l'enseignement par les pairs, aux services de diagnostic et aux aides externes. L'ESSP est un programme d'intervention précoce auprès des nouveaux élèves à risque, c'est-à-dire les élèves qui ont un faible niveau d'instruction, et qui visent à faire augmenter les taux de persévérance et d'obtention des diplômes sans réduire l'accès aux études. Le projet de recherche comporte deux étapes et renseignera sur l'effet d'une intervention scolaire automatique auprès des élèves ayant de faibles résultats scolaires sur les taux de persévérance d'obtention des diplômes et de réussite scolaire. Le programme conduira également à l'élaboration de nouvelles stratégies ciblées pour une offre continue de services scolaires améliorés.

2.1.3 Projets financés au cours des exercices précédents

Les projets suivants avaient été approuvés au cours des exercices précédents et ils ont reçu des fonds destinés à la réorganisation du système en 2007-2008.

Red River College

- ***Curriculum Development – Integrating Aboriginal Culture [développement de programme d'études – intégration de la culture autochtone] – (120 000 \$ au total; 40 000 \$ en 2007-2008)***

Collège universitaire de Saint-Boniface

- ***Projet du Certificat en perfectionnement du français et de matériel didactique – (120 000 \$ au total; 40 000 \$ en 2007-2008)***

Université du Manitoba

- *Enhanced Access to Manitoba Historical Resources [amélioration de l'accès aux ressources historiques] – (166 800 \$ au total; 58 700 \$ en 2007-2008)*

Université de Winnipeg

- *Adult Learners Office [bureau des apprenants adultes] – (120 000 \$ au total; 40 000 \$ en 2007-2008)*

2.1.4 Autres projets financés par le Conseil

Les autres nouveaux projets financés par le Conseil en 2007-2008 comprennent :

Université de Brandon

- ***Campus Manitoba – (10 000 \$, non récurrents)***

Le Conseil a approuvé la somme supplémentaire de 10 000 \$ pour Campus Manitoba, qui s'ajoutera à la subvention de base pour les sciences de 45 000 \$ et portera ainsi à 55 000 \$ le financement versé en 2007-2008. Les fonds supplémentaires permettront à Campus Manitoba d'offrir un accès à des laboratoires locaux à tous ses étudiants des régions rurales inscrits à des cours de sciences.

Université du Manitoba

- ***Inner City Social Work ACCESS Program Expansion [élargissement du programme Accès de travail social dans le centre-ville] – (54 500 \$ en financement permanent)***

Afin de répondre à la demande de travailleurs sociaux auprès des enfants autochtones, le Conseil a approuvé un financement qui permettra de doubler le nombre de places du programme de travail social dans le centre-ville. Le nombre de places passera de 20 à 40 et l'élargissement sera axé sur la population autochtone.

- ***Interprofessional Education for Collaborative Patient Centred Practice [formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient (FIPCCP)] – (34 000 \$ non récurrents)***

Le Conseil a approuvé un financement temporaire non récurrent pour le maintien d'initiatives mises en place dans le cadre du programme de FIPCCP. L'Université du Manitoba participe à ce programme dans le but de promouvoir une approche interdisciplinaire dans les domaines liés à la santé, qui améliore les résultats d'apprentissage, ainsi que les relations entre les professionnels de la santé tant avant qu'après l'obtention de leur permis d'exercer. La formation dispensée vise à améliorer la qualité des soins aux patients par l'échange d'information et à exploiter le mieux possible les forces de chacun des professionnels du milieu clinique. Les recherches montrent que

la FIPCCP favorise l'accès aux soins de santé, ainsi que l'efficacité de ceux-ci, améliore les résultats de personnes atteintes de maladies chroniques et la sûreté des patients, réduit les tensions et les conflits chez les fournisseurs de soins, fait baisser le roulement du personnel, accroît la satisfaction au travail, optimise l'utilisation des ressources cliniques et entraîne des économies de coûts.

Un consortium de groupes d'intervenants en santé et en éducation prévoit lancer une initiative quinquennale pour concrétiser l'engagement du Manitoba dans le domaine, qui consistera à créer, à mettre en place et à évaluer des possibilités d'apprentissage pour les étudiants avant et après l'obtention de leur permis d'exercer, et à solliciter activement un financement stable pour l'offre de la FIPCCP au Manitoba.

2.1.5 Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative favorise le développement du système de collèges publics du Manitoba. Pour ce faire, son personnel collabore avec les trois collèges publics, le Collège universitaire du Nord et le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Il a ainsi élaboré des plans d'expansion avec le Red River College, Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et l'École technique et professionnelle. Ces plans expriment la vision de chacun des établissements par rapport à un domaine d'expansion qui mise sur ses atouts particuliers.

Le personnel de l'Initiative soumet au Conseil, pour approbation, tous les nouveaux projets et demandes de réaffectation de fonds reçus, car c'est à ce dernier qu'incombe le financement des activités d'expansion.

Les investissements de l'Initiative dans le système collégial du Manitoba en 2007-2008 ont totalisé 2 812 100 \$.

Les programmes et les initiatives stratégiques de l'Initiative que le Conseil a approuvés en 2007-2008 comprennent :

Assiniboine Community College

- ***Advanced Diploma, GIS Environmental Technologies (GSET) – Program Expansion [diplôme avancé en technologies de l'environnement et des systèmes d'information géographique – élargissement du programme] – aucun financement nécessaire***

Le Conseil a approuvé la transformation du programme de diplôme en technologies de l'environnement et des systèmes d'information géographique (SIG) en un programme avancé. Le nouveau programme de 66 heures-crédits est offert entièrement à distance ou par groupes. L'enseignement à distance sera utile aux élèves qui travaillent et qui ne peuvent assister aux cours ordinaires de jour.

Red River College

- ***Electrical/Electronic Technology (EET) Program – Addition of Co-operative Education Component [programme de formation en technologies du génie électrique et électronique – ajout du volet enseignement coopératif] – (57 000 \$)***

Le Red River College a reçu l'approbation pour la transformation de trois programmes de génie technique en des programmes d'enseignement coopératif. Les trois programmes sont les suivants :

- Programme de diplôme en technologie du génie électrique
- Programme de diplôme en technologie du génie électronique
- Programme de diplôme en instrumentation

Le nouveau programme consiste en cinq semestres, soit 28 mois, et deux stages rémunérés en milieu de travail d'une durée de quatre mois en période estivale. Grâce au nouveau programme coopératif, les élèves ont l'occasion de mettre en pratique leurs connaissances en milieu de travail pendant leurs études, ce qui leur permet de créer un lien avec le marché du travail et de gagner de l'argent pour payer leurs études. Le programme fait augmenter le bassin de main-d'œuvre, il réduit les coûts de recrutement et de formation, et les employeurs ont un meilleur accès à des élèves et à des diplômés hautement qualifiés.

- ***Introduction to Trades – Program Expansion [introduction aux métiers – élargissement du programme] – (250 000 \$ en financement permanent)***

Le Conseil a approuvé l'élargissement du programme d'introduction aux métiers, soit l'augmentation du nombre de programmes spécialisés et l'ajout d'une version contingentée offerte par rotation dans des collectivités autochtones deux fois par année. Les crédits obtenus dans le cadre de ce programme permettront aux élèves de s'inscrire à des programmes collégiaux préalables à l'emploi et à des programmes de formation en apprentissage, ce qui les aidera à se trouver un emploi et à obtenir leur Sceau rouge et leur titre de compagnon. Spécialement conçu pour les apprenants autochtones qui étudient dans leur milieu, le programme intègre la culture et les valeurs autochtones et aide à préparer les élèves à d'autres formations professionnelles et à l'exercice d'un métier spécialisé. L'élargissement du programme montre la réussite d'une des initiatives spéciales mise en place pour remédier à l'importante pénurie de main-d'œuvre locale et répondre au besoin de travailleurs qualifiés autochtones, dans les réserves et ailleurs dans la province.

- ***Support for Mobile Trades Training Labs [financement pour des unités mobiles de formation dans les métiers] – (300 000 \$, non récurrents)***

Le Conseil approuvé des fonds de 300 000 \$ pour l'achat d'équipement et d'outils nécessaires aux unités mobiles de formation dans les métiers, qui ont été achetées à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada au prix de 3,12 millions de dollars. Les unités mobiles consistent en des remorques portables de 942 pieds carrés, entièrement autonomes, qui contiennent des ateliers et du matériel et qui permettent d'offrir de la formation dans divers métiers spécialisés, comme la fabrication, la construction, le transport et des programmes de formation industrielle. De plus, les unités mobiles rendent possible la prestation de formation en apprentissage et de formation préalable à l'emploi dans les collectivités où il n'y a généralement pas d'ateliers-écoles. Les unités mobiles complètent l'élargissement du programme d'introduction aux métiers [Introduction to Trades] décrit plus haut et répondent au besoin important de formation dans les métiers spécialisés en régions rurales et dans le Nord, ainsi que dans les collectivités des Premières nations.

2.2 Activités relatives aux lignes directrices

Au cours de l'exercice, le secrétariat du Conseil a participé à plusieurs activités relatives aux lignes directrices de l'enseignement postsecondaire. Ces activités s'inscrivent dans les catégories générales associées aux politiques du gouvernement, à la législation, à la santé, à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis, au développement durable, aux programmes du Nord, aux programmes destinés aux Autochtones et au programme Accès, à la technologie, de même que dans les catégories d'ordre communautaire, inter et intraministériel, interprovincial et national.

- **Politique sur les frais de scolarité**

Le Conseil a continué de collaborer avec le gouvernement afin de maintenir, pour l'exercice 2008-2009, les frais de scolarité des universités et des collèges publics à un niveau de 10 % inférieur à celui de 1999. Cette directive maintient, pour une neuvième année consécutive, les avantages du plan de réduction de 10 % des frais de scolarité, et elle devrait cesser de s'appliquer en 2009-2010.

Pour élaborer cette directive, le personnel du Conseil a effectué une recherche sur l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire au Manitoba et la représentation de tous les groupes socioéconomiques dans le système d'enseignement postsecondaire.

- **Initiative de collecte de données sur les dossiers**

Le Conseil a commencé à travailler à l'élaboration de modifications à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* afin de recueillir auprès des collèges et des universités des renseignements anonymes au sujet des élèves et du personnel. L'initiative vise à améliorer l'efficacité de la collecte de données, la capacité du Conseil de remplir ses fonctions, ainsi que sa responsabilité et ses rapports. Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba prépare également une stratégie concernant les données qui portera sur les données de tous les secteurs de l'éducation, y compris celles des collèges et des universités.

- **Examens des dispositions législatives et des programmes**

Le Conseil a procédé à divers examens au cours de l'exercice. Il a notamment entrepris trois examens législatifs obligatoires, soit les examens du fonctionnement opérationnel et organisationnel des collèges en vertu de la *Loi sur les collèges*, du Collège universitaire du Nord en vertu de la *Loi sur le Collège universitaire du Nord* et du Conseil de l'enseignement postsecondaire en vertu de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*. Ces examens aident à vérifier si l'organisation et les activités de ces organismes continuent d'être pertinentes en fonction de leur mandat.

- **Frais de scolarité selon les programmes et les régions**

Le Conseil a examiné toutes les situations dans le secteur collégial manitobain où des élèves inscrits à des programmes traditionnels dans les campus régionaux payaient des frais de scolarité différents de ceux exigés des élèves inscrits aux mêmes programmes dans les campus principaux. L'examen a fait ressortir plusieurs programmes où les frais n'étaient pas les mêmes partout dans la province et le Conseil a agi pour remédier à la situation en améliorant l'accès à des fonds spéciaux destinés à harmoniser tous les frais de scolarité exigés pour les programmes traditionnels en région.

- **Évaluation de Campus Manitoba**

Le secrétariat a procédé à une évaluation de la stratégie, de la gestion et du fonctionnement de Campus Manitoba, dans le but de recommander de nouvelles orientations.

- **Législation se rapportant aux associations étudiantes**

À la suite d'une demande des associations étudiantes des universités publiques, le secrétariat du Conseil a consulté les associations étudiantes, les établissements d'enseignement et d'autres parties sur des questions qui pourraient mener à l'élaboration d'une législation se rapportant aux associations étudiantes des établissements publics. En date du 31 mars 2008, aucune décision définitive n'avait été prise concernant la présentation d'une telle législation.

- **Programmes de baccalauréat au niveau collégial**

De concert avec le Collège Red River, le secrétariat du Conseil a examiné la possibilité d'autoriser les collèges communautaires du Manitoba à offrir des programmes de baccalauréat visant des matières appliquées. L'approbation de tels programmes au niveau collégial constituerait un changement de politique majeur dans le système postsecondaire au Manitoba, et exigerait une modification à la *Loi sur les collèges*. On s'attend à ce qu'une décision soit rendue sur le sujet en 2008-2009.

- **Initiative de développement de carrière**

Le secrétariat a fait partie du sous-comité de gestion de l'information qui travaille à l'élaboration du site Web de l'initiative de développement de carrière.

- **Comité sur le site Web d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba**

Le secrétariat a participé au comité sur le site Web d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba, qui vise à refaire les sites Web du ministère en fonction du nouveau modèle du gouvernement.

- **Crédit d'impôt à l'enseignement coopératif (CIEC)**

Le secrétariat a collaboré avec Finances Manitoba à la mise en œuvre d'un crédit d'impôt à l'enseignement coopératif (CIEC), annoncé initialement dans le budget provincial 2003. Ce crédit d'impôt a pour but d'encourager les entreprises à embaucher des étudiants, d'inciter les étudiants à s'établir et à travailler au Manitoba et d'accroître l'enseignement coopératif au Manitoba. La responsabilité du Conseil dans le cadre de ce programme consiste à s'assurer que les demandes de placement des étudiants correspondent aux valeurs éducatives de l'enseignement coopératif. Tel qu'on l'a annoncé dans le budget provincial de mars 2006, un crédit d'impôt parallèle est offert aux entreprises privées, aux employeurs non constitués en corporation, aux sociétés d'État, etc.

- **Mesure incitative à l'embauche de diplômés de programmes coopératifs**

Le secrétariat a collaboré avec Finances Manitoba à la mise en place de la Mesure incitative à l'embauche de diplômés de programmes coopératifs, aussi annoncée dans le budget de mars 2006. Il s'agit d'un programme de crédit d'impôt qui rend les employeurs admissibles à des avantages pour l'embauche et le maintien en poste à temps plein d'étudiants manitobains ayant obtenu ou qui obtiendront leur diplôme après

le 6 mars 2006 dans le cadre d'un programme d'enseignement coopératif postsecondaire reconnu et dans un domaine d'études lié à leur emploi.

- **Groupe de direction du programme Accès**

Le secrétariat a assisté aux réunions semestrielles sur les questions liées à la planification et aux programmes.

- **Comités de transfert des crédits et d'articulation**

Le secrétariat a coordonné les rencontres du comité d'articulation des études environnementales et des sciences environnementales. Le comité se compose de membres de tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba qui offrent des programmes dans ce domaine d'études. Les comités d'articulation sont chargés d'améliorer le transfert des crédits et l'articulation entre les programmes des collèges et des universités et contribuent à l'élaboration d'un système de transfert de crédits plus complet au Manitoba.

- **Groupe de liaison en éducation de la santé**

Le secrétariat a fait partie de cette équipe interministérielle chargée de formuler des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

- **Conseil consultatif manitobain sur les soins infirmiers**

Le secrétariat a représenté le Conseil et Enseignement postsecondaire et Alphabétisation à ce conseil provincial qui se penche sur l'enseignement des sciences infirmières et les questions de l'offre et de la demande.

- **Forum sur les ressources humaines en matière de santé de l'Ouest**

Le secrétariat a travaillé en collaboration avec des membres des secteurs de la santé et de l'éducation des quatre provinces de l'Ouest afin d'établir des stratégies entourant les questions de ressources humaines en matière de santé dans l'Ouest canadien.

- **Groupe de travail fédéral-provincial sur les titres de compétence pour l'accès aux professions**

Le secrétariat a fait partie du comité de travail chargé d'examiner les demandes de modifications des titres de compétences pour l'accès aux professions dans le domaine paramédical. Un processus d'évaluation a été élaboré et mis en place pour la première fois par l'intermédiaire du comité de coordination qui a remplacé le groupe de travail sur les critères d'admission à la profession. Les propositions relatives aux soins infirmiers auxiliaires autorisés et à la physiothérapie ont été examinées dans le cadre de ce processus.

- **Comité national d'experts sur la formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient (FIPCCP)**

Le secrétariat a participé en qualité de membre au Comité national d'experts sur la formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient (FIPCCP).

- **Membre du Manitoba Prior Learning Assessment Network**

Le secrétariat a agi comme membre de ce réseau, qui réunit des personnes intéressées à promouvoir l'évaluation et la reconnaissance des acquis dans la province.

- **Membre du comité responsable de la gestion de la politique d'évaluation et de reconnaissance des acquis du Manitoba**

Le secrétariat a contribué à l'élaboration de la politique provinciale d'évaluation et de reconnaissance des acquis ainsi qu'à l'examen du modèle de prestation de services pour s'assurer que ce dernier réponde aux besoins des établissements d'enseignement postsecondaire, du public et des entreprises.

- **Groupe de travail chargé de la stratégie de développement du Nord**

Le secrétariat du Conseil a fait partie de ce groupe interministériel chargé de mettre en œuvre le volet éducation de la stratégie. Il a également fait partie du comité du ministère de la Santé.

- **Fonds pour la recherche et l'innovation du Manitoba (FRIM)**

Le secrétariat a siégé à un comité interministériel chargé d'étudier les propositions soumises au FRIM.

- **Éducation des Autochtones au Manitoba**

Le secrétariat a participé avec de hauts fonctionnaires des deux ordres de gouvernement et des représentants d'organismes autochtones au développement et à l'amélioration des résultats d'apprentissage chez les Autochtones dans l'enseignement postsecondaire au Manitoba.

- **Comité postsecondaire des technologies de l'enseignement**

Le secrétariat du Conseil oriente les activités du Comité. Il soutient son travail et participe à l'élaboration des lignes directrices relatives à Campus Manitoba et à d'autres activités d'enseignement à distance.

- **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**

Le secrétariat a offert des services de coordination et de diffusion de renseignements entre Statistique Canada, les sept établissements d'enseignement postsecondaire, la Canadian Mennonite University et d'autres ministères provinciaux relativement à cette base de données. Ce projet, antérieurement connu sous le nom de Système amélioré d'information sur les étudiants, a été modifié par Statistique Canada en 2006-2007.

- **Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC)**

Le secrétariat a fait partie des comités du CMEC suivants : le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, le Groupe de travail sur l'assurance de la qualité, le Projet d'attentes relatives à l'enseignement postsecondaire, le Groupe de travail sur le transfert des crédits, le Groupe de travail sur la capacité financière et le Comité des sous-ministres adjoints à l'enseignement postsecondaire.

- **Comité du développement durable**

Le secrétariat a continué de travailler avec le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba afin d'aider les collèges et les universités à intégrer le développement durable à leurs activités.

- **Accords de formation interprovinciaux**

Le secrétariat du Conseil a administré des accords de formation interprovinciaux en ce qui concerne la médecine vétérinaire (avec les quatre provinces de l'Ouest et l'Université de la Saskatchewan) et l'optométrie (avec l'Ontario et l'Université de Waterloo).

Le secrétariat a siégé au comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine.

- **Comité d'approbation du programme d'éducation en services de garde**

Le Comité entretient des liens avec le gouvernement provincial et lui offre son soutien.

- **Dossier d'orientation**

Le secrétariat a mis à jour le dossier d'orientation à l'intention des membres et du personnel du Conseil. Le dossier a été produit à la suite de la première révision organisationnelle et opérationnelle du Conseil.

- **Santé et sécurité au travail**

Le secrétariat a fait partie du comité ministériel chargé de la santé et de la sécurité au travail.

- **Comité sur le renouvellement des ressources humaines de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation**

Le secrétariat a fait partie du comité directeur et du comité chargé des communications.

- **Budgets sommaires**

De concert avec le ministère des Finances, les universités et les collèges, le secrétariat s'est préparé à la mise en œuvre des budgets sommaires prévue au cours de l'exercice 2008-2009, et ce, conformément aux exigences de déclaration formulées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Les budgets sommaires consolideront les activités des universités du Manitoba, de Winnipeg et de Brandon, du Collège universitaire de Saint-Boniface, du Collège universitaire du Nord, du Collège Red River et du Collège communautaire Assiniboine dans le périmètre comptable du gouvernement.

- **Affiliations à des organisations nationales**

Le Conseil est membre de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI) et de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC).

2.3 Finances

Processus de prévisions budgétaires

2.3.1 Budgets de fonctionnement

Le processus annuel de prévisions budgétaires des universités et des collèges communautaires a débuté en juin 2006. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen. Les renseignements devaient être présentés selon un format qui permettait une analyse comparative de toutes les demandes. Le Conseil a ainsi pu se faire une opinion éclairée des besoins de chacun des établissements, pour faire ses recommandations au gouvernement.

Les établissements ont dû fournir un budget de base comprenant une explication des augmentations, une évaluation détaillée des retombées et de l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils ont également dû fournir un rapport sur la situation des nouveaux programmes financés par le Conseil et sur les subventions destinées à la réorganisation du système.

Le Conseil a reçu les budgets proposés vers la fin septembre 2006; il a alors examiné chacun d'eux ainsi que les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Ensuite, les membres du Conseil ont rencontré séparément les responsables de chacun des établissements pour leur permettre de soumettre leur budget et de fournir de plus amples renseignements. Le Conseil a également rencontré les représentants des professeurs et des étudiants.

Après ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil a fait une présentation à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et a recommandé les niveaux de financement requis pour le système d'enseignement postsecondaire. Pour ce faire, le Conseil s'est appuyé sur les renseignements obtenus des collèges et des universités et sur son opinion des besoins. La ministre a ensuite étudié la présentation, puis a formulé ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement ont été communiqués après l'annonce du budget au printemps 2007. Le Conseil a alors décidé de la répartition définitive des fonds entre les différents établissements (collèges et universités), puis les en a informés individuellement.

Dans le budget de 2007, le gouvernement a fourni une augmentation moyenne du financement de fonctionnement de l'ordre de 7 %, surpassant ainsi l'engagement qu'il avait pris dans le budget de 2006 envers les établissements d'enseignement postsecondaire. Cet engagement pluriannuel en matière de financement vise à assurer à ces établissements la stabilité financière qui leur permettra de planifier et de budgétiser leurs besoins futurs.

2.3.2 Grandes subventions en capital

Le processus annuel de prévisions budgétaires des universités relatives aux immobilisations importantes a également débuté en juin 2006. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins de subventions en capital importantes pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions.

Le Conseil est responsable de l'approbation des projets d'immobilisations et de la distribution des grandes subventions en capital aux universités seulement. Depuis 1998-1999, le Conseil emploie un processus pour le classement des demandes reçues. Il fait appel au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba, dont le personnel possède des compétences techniques spécialisées. Il le charge d'étudier les besoins des universités en matière d'immobilisations et d'élaborer un plan comprenant un budget et un calendrier pour faire face aux besoins les plus critiques. En juillet, lorsque les demandes sont parvenues au Conseil, elles ont été transmises au ministère aux fins d'analyse. Ce dernier a ensuite préparé un tableau des projets classés par ordre de priorité dont s'est servi le Conseil pour allouer les fonds disponibles aux grands projets d'immobilisations des universités.

Il incombe au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba de financer les grands projets d'immobilisations des collèges communautaires et du Collège universitaire du Nord. Ce ministère a examiné les projets des collèges communautaires en même temps que les demandes d'autres ministères. Les décisions en matière de financement ont été transmises au Conseil, aux collèges communautaires et au Collège universitaire du Nord au moment de la présentation du budget au printemps.

2.3.3 Projets

L'examen des grands projets de dépenses en immobilisations a permis de cerner ceux qui nécessitent une attention immédiate et d'obtenir des fonds additionnels du gouvernement. Parmi les principaux projets financés en 2007-2008, mentionnons :

Université de Brandon

- Plomberie sanitaire – Flora Cowan Hall
- Remplacement du groupe de traitement de l'air et des chaudières – Jeff Umphrey
- Élimination des poussières d'amiante
- Remplacement de la toiture

Collège universitaire de Saint-Boniface

- Étude d'agrandissement du campus

Université du Manitoba

- Refroidisseur de Fort Garry et de Bannatyne

Dernière partie des fonds prévus pour le remplacement du grand système de refroidissement central de l'université en vertu du Protocole de Montréal, qui a marqué la fin de la production des frigorigènes utilisés par l'Université.

- Modernisation du système de prévention des incendies
- Modernisation du réseau d'égouts et de déversoirs d'orage
- Élimination des poussières d'amiante

Université de Winnipeg

- Modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation – Wesley Hall
- Modernisation du système d'alarme d'incendie
- Remplacement de la toiture

2.4 Obligation de rendre compte

Le Conseil s'est chargé des projets de responsabilisation suivants en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire :

Projet de création d'indicateurs

Dans la foulée de la mise en place d'un cadre de responsabilisation dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, on procède actuellement à l'élaboration d'indicateurs en consultation avec les universités et les collèges publics. Ces indicateurs sont conçus pour fournir au Conseil de l'enseignement postsecondaire des renseignements généraux sur les progrès réalisés dans le système en ce qui concerne les cinq priorités établies pour l'enseignement postsecondaire et l'alphabétisation par la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation.

Le Conseil et les établissements d'enseignement postsecondaire ont poursuivi la création des indicateurs de réussite des étudiants, qui renseignent notamment sur les taux de rétention, de déperdition d'effectifs scolaires et d'obtention de diplômes dans les collèges et les universités. Des travaux additionnels portant entre autres sur des indicateurs du niveau d'emploi des diplômés des collèges et sur des indicateurs d'inscriptions selon le statut socioéconomique sont en cours.

Établissement des coûts des programmes

S'inscrivant elle aussi dans le cadre du nouveau régime de responsabilisation prévu pour le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, une méthode commune d'établissement des coûts des programmes a été élaborée en collaboration avec les universités et les collèges de la province et la Direction de l'apprentissage du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce. Cette méthode prévoit des définitions, des procédés et des modèles de rapports communs pour permettre une meilleure analyse comparative des données financières des universités et des collèges publics de la province. Les données sont recueillies chaque année auprès des universités et des collèges publics.

Recueil de statistiques

En 2007-2008, le Conseil a publié la cinquième édition du *Recueil de statistiques* annuel sur cédérom. Produit en collaboration avec les collèges et les universités, ce recueil contient des données sur les inscriptions des étudiants, leurs diplômes, les programmes, les frais de scolarité, les taux de persévérance et autres aspects du système d'enseignement postsecondaire. Le *Recueil de statistiques* est publié au même moment que le *Rapport annuel*. Le *Recueil de statistiques*, le *Rapport annuel* et plusieurs autres rapports sont disponibles en français et en anglais sur le site Web du Conseil, dont voici l'adresse : www.copse.mb.ca.

Rapports annuels

Pour se conformer à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Conseil produit un rapport annuel qui présente ses activités et comprend des états financiers

vérifiés. Il le soumet à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation dans les six mois suivant la fin de son exercice financier.

Les universités et les collèges sont tenus de produire un rapport annuel de leurs activités, y compris des états financiers vérifiés. Ils le soumettent au Conseil et à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. Les universités doivent le faire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice, et les collèges, dans les quatre mois. Les établissements ont aussi l'obligation de remettre des plans financiers complets, des budgets, des statistiques, des rapports d'étape pour les nouveaux programmes et les fonds reçus du Conseil.

Comme l'exige la *Loi sur les collèges*, ces établissements doivent produire un budget annuel définitif avant le début de chaque exercice. Ils doivent aussi publier un rapport annuel qui fournit, selon les lignes directrices établies, des renseignements sur les inscriptions, la déperdition d'effectifs scolaires, le taux d'obtention de diplômes et le taux de placement des diplômés.

Durant l'exercice, le secrétariat du Conseil étudie l'ensemble de ces documents. Il s'en sert pour préparer les demandes de financement qu'il soumet au gouvernement et lui faire rapport des activités des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba.

Rapport sur les activités et les réalisations en matière de développement durable

Le personnel du Conseil a fait partie de l'équipe du développement durable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, dont la mission est de trouver des moyens de faire en sorte que les principes relatifs au développement durable soient connus et compris par les membres des deux ministères de l'éducation, et intégrés aux pratiques courantes.

Enquête auprès des diplômés

En 2007-2008, le Conseil a travaillé avec les universités et les collèges publics et les collèges confessionnels privés à l'élaboration d'une enquête auprès des diplômés 2007 des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba. L'enquête permettra de recueillir des données sur la satisfaction des diplômés concernant l'enseignement postsecondaire, le financement des études et l'endettement étudiant, la mobilité, ainsi que la poursuite d'autres études ou les emplois obtenus dans l'année suivant l'obtention du diplôme. Les résultats sont attendus à l'automne 2008, et le rapport définitif devrait être publié en décembre 2008.

Stratégie de recherche et de collecte de données

Le Conseil a travaillé avec la direction des politiques et de la planification du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation à l'élaboration d'une stratégie de recherche et de collecte de données applicable au secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'éducation des adultes au Manitoba. L'élaboration de cette stratégie se poursuivra au cours des prochaines années, et on élaborera notamment des plans liés à la formulation de dispositions législatives en appui à la stratégie de collecte de données.

Chapitre III

États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008
Winnipeg (Manitoba) Canada**

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil de l'enseignement postsecondaire est responsable de la communication de l'information financière contenue dans les états financiers et les notes afférentes. Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Le Conseil est chargé de la surveillance du rendement de la direction en matière de communication de l'information financière. Les états financiers sont vérifiés par le vérificateur général du Manitoba, dont l'opinion est exprimée dans le présent rapport.

Pour mieux s'acquitter de ses obligations, la direction utilise des systèmes de contrôle comptable internes de son processus de communication afin de s'assurer de fournir une information fiable et exacte.

**« L'original signé par
Margaret McDonald »**

Margaret McDonald, CGA
Chef de la direction financière

**« L'original signé par
Sid Rogers »**

Sid Rogers
Secrétaire du Conseil

Le 31 Juillet 2008
Winnipeg (Manitoba)

Rapport des vérificateurs

À l'Assemblée législative du Manitoba et
au Conseil de l'enseignement postsecondaire

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2008, ainsi que les états des recettes et des dépenses et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des renseignements probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2008, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

**« L'original signé par
Bureau du vérificateur général »**

Le 31 juillet 2008
Winnipeg (Manitoba)

État de la situation financière
Au 31 mars 2008

ACTIFS	<u>2008</u> \$	<u>2007</u> \$
Actifs à court terme :		
Liquidités	335 417	916 150
Comptes débiteurs	746 108	339 346
	<u>1 081 525</u>	<u>1 255 496</u>
Créance à long terme – Province du Manitoba (note 3)	1 242 934	1 174 692
Actifs immobilisés (note 4)	<u>24 467</u>	<u>34 838</u>
Total des actifs	<u><u>2 348 926</u></u>	<u><u>2 465 026</u></u>
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme :		
Comptes créditeurs et charges à payer	228 461	92 213
Subventions payables	614 908	927 826
	<u>843 369</u>	<u>1 020 039</u>
Passif à long terme :		
Provision pour les indemnités de cessation d'emploi (note 5)	106 539	107 943
Provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés (note 6)	1 138 793	1 070 551
	<u>1 245 332</u>	<u>1 178 494</u>
Passif global	<u>2 088 701</u>	<u>2 198 533</u>
Actifs nets		
Investissement en actifs immobilisés	24 467	34 838
Actifs nets (sans restriction)	235 758	231 655
	<u>260 225</u>	<u>266 493</u>
	<u>2 348 926</u>	<u>2 465 026</u>

Engagements (note 7)

Approuvé au nom du Conseil

« L'original signé par Sid Rogers »

« L'original signé par James Allum »

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Recettes :		
Subventions de la Province du Manitoba :		
Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation	495 575 064	447 164 616
Autres	395 907	990 514
Intérêts	26 608	22 083
	<hr/>	<hr/>
Total des recettes	495 997 579	448 177 213
	<hr/>	<hr/>
Dépenses :		
Subventions de fonctionnement	399 072 184	370 920 365
Programmes de soutien	1 216 769	1 388 579
Subventions à l'Initiative d'expansion des collèges	29 218 397	29 685 933
Subventions, initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	1 839 700	1 804 250
Subventions, équipement et rénovations	17 313 100	6 785 992
Subventions, grands projets d'immobilisations	21 485 898	12 471 850
Subventions, programme Accès	7 665 300	7 167 385
Subventions - remise sur les frais de scolarité	12 918 634	13 239 288
Accords de formation interprovinciaux	3 881 320	3 553 979
Dépenses administratives et autres dépenses (liste 1)	1 392 545	1 260 069
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses	496 003 847	448 277 690
	<hr/>	<hr/>
Déficit des recettes sur les dépenses	<u>(6 268)</u>	<u>(100 477)</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007
	Investissement en actifs immobilisés	Actifs nets (sans restriction)	Total	Total
Solde au début de l'exercice	\$ 34 838	\$ 231 655	\$ 266 493	\$ 366 970
Déficit des recettes sur les dépenses	-	(6 268)	(6 268)	(100 477)
Amortissement	10 371	10 371	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>24 467</u>	<u>235 758</u>	<u>260 225</u>	<u>266 493</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Liquidités provenant (utilisés pour) des activités de financement :		
Déficit des recettes sur les dépenses pour l'exercice	(6 268)	(100 477)
Amortissement	10 371	17 201
	<hr/>	<hr/>
	4 103	(83 276)
Variation nette des postes de fonds de roulement hors caisse :		
(Augmentation) Diminution des comptes débiteurs	(406 762)	365 553
Augmentation (Diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	136 248	(9 033)
(Diminution) Augmentation des subventions payables	(312 918)	250 960
	<hr/>	<hr/>
	(579 329)	524 204
Liquidités provenant (utilisés pour) des activités de financement :		
Augmentation des créances à long terme – Province du Manitoba	(68 242)	(39 206)
(Diminution) Augmentation de la provision pour la quote-part pour les indemnités de cessation d'emploi	(1 404)	2 837
Augmentation de la provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés	68 242	39 206
	<hr/>	<hr/>
	(1 404)	2 837
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement :		
Actifs d'immobilisations	0	(18 197)
	<hr/>	<hr/>
(Diminution) Augmentation des liquidités pour l'exercice	(580 733)	508 844
Liquidités au début de l'exercice	916 150	407 306
	<hr/>	<hr/>
Liquidités à la fin de l'exercice	335 417	916 150

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

**Liste des dépenses administratives et des autres dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2008**

	2008	2007
	\$	\$
Amortissement	10 371	17 201
Automobile et déplacements	58 605	42 991
Stratégie sur les données de communication	44 950	-
Exploitation et location d'ordinateurs	37 703	37 080
Cours et cotisations d'affiliation	7 742	16 491
Mobilier et équipement	4 258	4 439
Réunions du Conseil	5 174	7 001
Subventions diverses	33 861	4 750
Location du bureau	52 074	57 416
Poste et téléphone	16 448	15 051
Imprimerie et papeterie	24 152	20 921
Honoraires professionnels	62 128	22 662
Rémunération des membres du Conseil	41 112	41 023
Réparations et entretien	572	25
Salaires et avantages sociaux des employés	969 988	938 529
Abonnements et livres	1 680	3 222
Dépenses accessoires	21 727	31 267
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses administratives et des autres dépenses	1 392 545	1 260 069
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

1. Nature des activités

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Il se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La *Loi sur la Commission des subventions aux universités* a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*.

La *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* stipule que le Fonds des subventions aux universités continuera d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. L'ensemble de l'actif et du passif de la Commission des subventions aux universités a été transféré au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil fournit avant tout une aide financière aux universités et aux collèges communautaires à même les fonds qu'il reçoit de la Province du Manitoba. Cette aide est destinée aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

Le 11 avril 2006, le Conseil du Trésor a autorisé la réorganisation du secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire. La réorganisation a notamment fait en sorte que le secrétariat du Conseil soit chargé de l'Initiative d'expansion des collèges.

2. Principales conventions comptables

A. Méthode de comptabilité

Les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

B. Nouvelles conventions comptables

À compter du 1^{er} avril 2007, le CEP a adopté les nouvelles conventions comptables émises par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) :

Chapitre 1506, *Modifications comptables*

Le chapitre 1506 stipule que des changements volontaires de méthodes comptables ne peuvent être apportés que s'ils donnent lieu à des états financiers qui fournissent des informations fiables et plus pertinentes. Des informations supplémentaires doivent être fournies lorsque l'entité n'a pas encore appliqué une nouvelle source première de PCGR qui a été publiée mais qui n'est pas encore en vigueur, ainsi que lorsqu'il y a des erreurs ou des changements de méthodes comptables. L'adoption de cette norme révisée n'a pas eu de répercussions importantes sur les états financiers du CEP en ce qui concerne l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Chapitre 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*

Le chapitre 3855 établit les critères pour la comptabilisation et la présentation des instruments financiers dans le bilan ainsi que pour l'évaluation des instruments financiers en fonction des classifications prescrites. Selon ce chapitre, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Le chapitre traite également de la façon d'évaluer les instruments financiers après la comptabilisation initiale ainsi que de la façon de comptabiliser les gains et les pertes.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

L'entité doit classer ses instruments financiers dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction; disponibles à la vente; détenus jusqu'à leur échéance; prêts et créances; et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont ensuite évalués à la juste valeur et tout changement de la juste valeur est consigné dans l'excédent des recettes sur les dépenses et dans les actifs nets sans restriction, respectivement. Tous les autres instruments financiers sont par la suite évalués au coût après amortissement.

Le Conseil a classé ses instruments financiers comme suit :

Les liquidités sont classées comme un actif financier détenu à des fins de transaction et est évalué à la juste valeur avec comptabilisation des gains et des pertes dans l'excédent des recettes sur les dépenses.

Les comptes débiteurs sont classés comme des prêts et créances et sont évalués à leur coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les comptes créditeurs, les charges à payer et les subventions à payer sont classés sous les autres passifs financiers et sont évalués à leur coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'adoption de cette norme révisée n'a pas eu de répercussions importantes sur les états financiers du CEP en ce qui concerne l'exercice terminé le 31 mars 2008.

C. Paiements de subvention

Les subventions de fonctionnement, pour les programmes de soutien, pour l'initiative d'expansion des collèges, la remise sur les frais de scolarité, le programme Accès et les initiatives stratégiques représentent des paiements versés aux universités et aux collèges communautaires manitobains pour leurs activités annuelles. Ces subventions sont financées en fonction de paiements à date fixe pour répondre aux besoins de fonctionnement des universités et collèges communautaires. Le Conseil accorde aussi des subventions de fonctionnement aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les grandes subventions en capital relatives à des accords de frais partagés sont financées moyennant remboursement. Les universités doivent d'abord acquitter les coûts admissibles selon l'accord convenu, puis le Conseil les leur rembourse.

Le Conseil verse les grandes subventions en capital, qui sont des fonds discrétionnaires, lorsque les universités ont satisfait aux critères d'admissibilité et aux conditions qu'il a fixés.

Les subventions pour l'équipement et les travaux de rénovation sont accordées aux universités et collèges communautaires manitobains en fonction des besoins de trésorerie de ces institutions.

D. Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées à mesure que les fonds sont issus des divers postes de la Province du Manitoba.

E. Vacances et indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Conseil ont droit à des vacances et à des indemnités de cessation d'emploi conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances et aux indemnités est fondé sur la meilleure estimation du Conseil.

F. Quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés

Les employés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique du Manitoba*. Le Conseil inscrit parmi les éléments du passif la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés, qui prévoit notamment une indexation au coût de la vie fondée sur un rapport actuariel.

G. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont inscrits comme des coûts. L'amortissement est calculé selon une modalité linéaire en fonction de la durée de vie estimative utile des actifs et conformément aux directives de la province du Manitoba ci-dessous :

Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	4 ans
Machinerie et équipement	10 ans
Matériel informatique	4 ans

H. Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers exige de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur la divulgation des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et dépenses pour la période concernée. Les résultats réels peuvent différer de telles estimations.

I. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont les liquidités, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer et les subventions payables. Les justes valeurs de ces instruments financiers se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison de leurs échéances à court terme.

De plus, la créance à long terme - Province du Manitoba est également un instrument financier. La valeur comptable de cette créance à long terme se rapproche de sa juste valeur, étant donné que la croissance annuelle des intérêts est financée.

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que l'utilisation de tels instruments financiers n'expose pas le Conseil à des risques significatifs en matière d'intérêts, de change ou de crédit.

J. Changements futurs aux conventions comptables

L'ICCA a publié deux nouvelles normes, ICCA 3862 : *Instruments financiers – Informations à fournir* et ICCA 3863 : *Instruments financiers – Présentation*, qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'être mieux en mesure d'évaluer l'importance des instruments financiers pour une entité, l'exposition de l'entité aux risques qui en découlent ainsi que la façon dont ces risques sont gérés.

L'ICCA a aussi publié une nouvelle norme, ICCA 1535 : *Informations à fournir concernant le capital*, qui exigent la communication des informations qualitatives et quantitatives qui permettent

aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et procédures de gestion du capital de l'entité.

Ces modifications des conventions comptables, qui seront adoptées à compter du 1^{er} avril 2008, n'exigeront que la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers.

3. Créance à long terme - Province du Manitoba

La créance à long terme de la Province du Manitoba représente les valeurs recouvrables suivantes.

	\$	\$
Cessation d'emploi	104 141	104 141
Retraite	<u>1 138 793</u>	<u>1 070 551</u>
	<u>1 242 934</u>	<u>1 174 692</u>

Le calcul de la somme inscrite à titre de comptes débiteurs de la Province aux fins des indemnités de cessation d'emploi a été fondé initialement sur la valeur estimée du passif établi par calcul actuariel pour les indemnités de cessation d'emploi en date du 31 mars 1998. Depuis le 31 mars 1998, la Province fournit un financement annuel au moyen de subventions pour les dépenses liées à la cessation d'emploi. Ainsi, le changement qui survient chaque année en ce qui concerne le passif découlant de la cessation d'emploi est entièrement financé. La part d'intérêts liée à la créance est reflétée dans les fonds affectés aux dépenses liées à la cessation d'emploi. La créance pour les indemnités de cessation d'emploi sera payée par la Province lorsqu'il sera établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler le passif lié aux indemnités de cessation d'emploi.

La Province a accepté la responsabilité du financement du passif du Conseil en matière de prestations de retraite et des dépenses connexes qui comprend une part d'intérêts. Le Conseil a donc inscrit une créance de la Province égale à la valeur estimée de son passif établi par calcul actuariel pour les prestations de retraite, soit 1 138 793 \$ (2007 – 1 070 551 \$) et a inscrit des recettes pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 équivalentes à ses dépenses de 68 242 \$ (2007 – 39 206 \$) pour les prestations de retraite. La Province effectue des paiements sur la créance lorsqu'il est établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler l'obligation liée aux pensions de retraite.

4. Actifs immobilisés

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
	Coût	Amort. cum.	Valeur compt. nette	Valeur compt. nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	59 089	53 653	5 436	8 782
Améliorations locatives	25 019	14 150	10 869	13 372
Logiciels	5 590	2 096	3 494	4 891
Matériel de bureau	10 685	9 437	1 248	2 316
Matériel informatique	<u>24 196</u>	<u>20 776</u>	<u>3 420</u>	<u>5 477</u>
	<u>124 579</u>	<u>100 112</u>	<u>24 467</u>	<u>34 838</u>

5. Provision pour les indemnités de cessation d'emploi

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	107 943	105 106
Gain actuariel	-	(167)
Prestations accumulées	4 709	4 527
Intérêt couru sur les prestations	7 568	6 713
Prestations versées	<u>(13 681)</u>	<u>(8 236)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>106 539</u>	<u>107 943</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

Une évaluation actuarielle des obligations relatives aux indemnités de cessation d'emploi au 31 mars 2005 a été faite par la société d'actuaire-conseils Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses actuarielles utilisées prévoyaient un taux de rendement de 7 % (2007 – 7 %), un taux d'inflation de 2,5 % (2007 – 2,5 %) et une augmentation du taux de rémunération de 3,25 % (2007 – 3,25 %). La méthode du coût des prestations accumulées avec projection salariale a été utilisée et le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2008 selon une formule fournie par l'actuaire.

6. Provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 070 551	1 031 345
Prestations accumulées	47 552	49 475
Intérêt couru sur les prestations	75 836	74 095
Prestations versées	<u>(55 146)</u>	<u>(84 364)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 138 793</u>	<u>1 070 551</u>

Une évaluation actuarielle des obligations relatives au Régime de retraite au 31 décembre 2004 a été faite par la société d'actuaire-conseils Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses actuarielles utilisées prévoyaient un taux de rendement de 7 % (2007 - 7 %), un taux d'inflation de 2,5 % (2007 - 2,5 %), une augmentation du taux de rémunération de 3,25 % (2007 - 3,25 %) et une indexation à la retraite des deux tiers du taux d'inflation. La méthode du coût des prestations accumulées avec projection salariale a été utilisée et le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2008 selon une formule fournie par l'actuaire.

7. Engagements

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a approuvé un financement supplémentaire pour les nouveaux programmes suivants :

Enveloppe destinée à la réorganisation du système	\$ 40 000
Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	<u>443 400</u>
Total	<u><u>483 400</u></u>

8. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés mentionnées ailleurs dans les états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire est lié par propriété commune à tous les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne créés par la Province du Manitoba. Le Conseil traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont comptabilisées selon la valeur d'échange.

9. Dépendance économique

Le Conseil dépend économiquement du financement qu'il reçoit de la Province du Manitoba.

Chapitre IV

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Subventions aux universités		
1. Fonctionnement		
Université du Manitoba	234 486 900	217 578 500
Université de Winnipeg	37 300 634	34 994 646
Université de Brandon	25 728 300	23 923 612
Collège universitaire du Nord	17 361 600	15 562 600
Collège universitaire de Saint-Boniface	8 300 800	7 827 300
Canadian Mennonite University	3 180 300	2 978 100
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
William & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	<u>230 000</u>	<u>230 000</u>
	328 199 234	304 705 458
Créances de premier rang		
Université du Manitoba	287 568	296 151
Université de Winnipeg	643 975	40 054
Université de Brandon	<u>216 600</u>	<u>216 588</u>
	1 148 143	552 793
Programmes de soutien		
Campus Manitoba	1 134 100	1 060 500
Handicapés visuels	82 669	119 077
Étude des systèmes de Datatel	-	62 622
Programme de recyclage de Starplus	<u>-</u>	<u>146 380</u>
	1 216 769	1 388 579
Total des subventions de fonctionnement – Universités		
Université du Manitoba	234 774 468	217 874 651
Université de Winnipeg	37 944 609	35 034 700
Université de Brandon	25 944 900	24 140 200
Collège universitaire du Nord	17 361 600	15 562 600
Collège universitaire de Saint-Boniface	8 300 800	7 827 300
Canadian Mennonite University	3 180 300	2 978 100
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
William & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
Programmes de soutien	<u>1 216 769</u>	<u>1 388 579</u>
	<u>330 564 146</u>	<u>306 646 830</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
2. Fonds d'immobilisations		
a) Équipement et rénovations		
Université du Manitoba	6 920 000	3 020 000
Université de Winnipeg	2 730 000	1 090 392
Université de Brandon	910 000	330 000
Collège universitaire du Nord	1 968 800	428 800
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>150 000</u>	<u>100 000</u>
	12 678 800	4 969 192
b) Grands projets d'immobilisations		
Université du Manitoba	1 652 300	5 632 078
Université de Winnipeg	7 110 900	6 006 850
Université de Brandon	987 698	530 922
Collège universitaire du Nord	-	-
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>35 000</u>	<u>302 000</u>
	9 785 898	12 471 850
Total des subventions en capital		
Université du Manitoba	8 572 300	8 652 078
Université de Winnipeg	9 840 900	7 097 242
Université de Brandon	1 897 698	860 922
Collège universitaire du Nord	1 968 800	428 800
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>185 000</u>	<u>402 000</u>
	22 464 698	17 441 042
3. Initiatives stratégiques - universités		
Université du Manitoba	451 600	581 400
Université de Winnipeg	392 200	251 900
Université de Brandon	441 300	171 500
Collège universitaire du Nord	200 000	356 000
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>97 000</u>	<u>263 450</u>
	1 582 100	1 624 250
4. Subventions, programme Accès		
Université du Manitoba	3 005 200	2 853 685
Université de Winnipeg	1 171 600	1 055 400
Université de Brandon	1 758 300	1 641 600
Collège universitaire du Nord	<u>882 700</u>	<u>824 800</u>
	6 817 800	6 375 485
5. Subventions - remise sur les frais de scolarité		
Université du Manitoba	7 917 403	8 180 998
Université de Winnipeg	2 183 554	2 234 300
Université de Brandon	895 998	915 426
Collège universitaire du Nord	124 384	119 933
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>216 199</u>	<u>195 685</u>
	11 337 538	11 646 342
Total des subventions aux universités	<u><u>372 766 282</u></u>	<u><u>343 733 949</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
Subventions aux collèges communautaires		
	\$	\$
1. Fonctionnement		
Assiniboine Community College	15 393 200	14 659 500
Red River College	51 842 007	48 631 414
École technique et professionnelle	1 924 600	1 806 200
Winnipeg Technical College	<u>565 000</u>	<u>565 000</u>
	69 724 807	65 662 114
2. Fonds d'immobilisations		
a) Équipement et rénovations		
Assiniboine Community College	1 735 700	598 200
Red River College	<u>2 898 600</u>	<u>1 218 600</u>
	4 634 300	1 816 800
(b) Grands projets d'immobilisations		
Red River College	<u>11 700 000</u>	-
	11 700 000	-
Total des subventions en capital		
Assiniboine Community College	1 735 700	598 200
Red River College	<u>14 598 600</u>	<u>1 218 600</u>
	16 334 300	1 816 800
3. Initiative d'expansion des collèges		
Assiniboine Community College	4 618 579	4 336 000
Collège universitaire du Nord	3 495 500	3 382 600
Red River College	20 156 571	20 940 000
École technique et professionnelle	804 500	759 000
Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel	<u>143 247</u>	<u>268 333</u>
	29 218 397	29 685 933
4. Initiatives stratégiques – collèges		
Assiniboine Community College	90 600	90 000
Red River College	<u>167 000</u>	<u>90 000</u>
	257 600	180 000
5. Subventions – programme Accès		
Red River College	<u>847 500</u>	<u>791 900</u>
	847 500	791 900
6. Subventions – remise sur les frais de scolarité		
Assiniboine Community College	249 325	264 921
Red River College	1 291 249	1 282 608
École technique et professionnelle	<u>40 522</u>	<u>45 417</u>
	1 581 096	1 592 946
Total des subventions aux collèges	<u>117 963 700</u>	<u>99 729 693</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Subventions du programme Accès		
Université du Manitoba		
Programme Accès à l'éducation de l'Université du Manitoba		
- Nord et Sud	279 100	260 800
Programme spécial d'études pré médicales	438 500	409 700
Programme de formation professionnelle en soins de santé	116 200	108 600
Baccalauréat en travail social pour le Nord	841 200	786 000
Winnipeg Education Centre – Programme de travail social	930 600	911 600
Programme Accès aux études de génie	399 600	373 500
Fonds d'emprunt d'urgence	-	3 485
	<u>3 005 200</u>	<u>2 853 685</u>
Université de Winnipeg		
Services intégrés de soutien aux étudiants	174 900	163 400
Winnipeg Education Centre	549 200	513 200
Programme de formation des enseignants autochtones	447 500	368 800
Fonds d'emprunt d'urgence	-	10 000
	<u>1 171 600</u>	<u>1 055 400</u>
Université de Brandon		
Programme de formation en éducation -		
résidents du Nord	1 756 800	1 641 600
Fonds d'emprunt d'urgence Accès	1 500	-
	<u>1 758 300</u>	<u>1 641 600</u>
Collège universitaire du Nord		
Programme Accès – The Pas	327 700	306 200
Accès aux études en sciences infirmières, année préparatoire	555 000	518 600
	<u>882 700</u>	<u>824 800</u>
Total des subventions aux universités – programme Accès	<u>6 817 800</u>	<u>6 375 485</u>
Red River College		
Programme Accès au collège communautaire		
- Nord et Sud	379 500	354 600
Programme de sciences infirmières pour le Sud	468 000	437 300
	<u>847 500</u>	<u>791 900</u>
Total des subventions du programme Accès	<u>7 665 300</u>	<u>7 167 385</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Accords de formation interprovinciaux (non vérifiés) pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Université de la Saskatchewan Médecine vétérinaire	3 814 341	3 487 000
Université de Waterloo Optométrie	<u>66 979</u>	<u>66 979</u>
Total – Accords de formation interprovinciaux	<u><u>3 881 320</u></u>	<u><u>3 553 979</u></u>

Chapitre V

Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximum de trois ans. Chaque membre peut être renommé pour un mandat supplémentaire.

Les membres suivants ont siégé au Conseil durant la période d'avril 2007 à mars 2008 :

Donald Robertson, LL. D., O.M. (président) (jusqu'en juin 2007)	Winnipeg
James Allum, Ph. D. (président) (depuis juillet 2007)	Winnipeg
Muriel Smith, M. Éd. (vice-présidente) (jusqu'en juin 2007)	Winnipeg
Maureen Brown (vice-présidente) (depuis juillet 2007)	The Pas
Howard Almdal, M. A.	Winnipeg
Carolyn Frost, LL. B.	Winnipeg
Pandelis Halamandaris, Ph. D.	Brandon
Darlene Hendler, M. Serv. Soc.	Winnipeg
Rita Lécuyer, M. Éd.	Winnipeg
Carol Phillips (depuis juillet 2007)	Winnipeg
Felix Walker	Nelson House
Trish Ward, M. Éd. (depuis juillet 2007)	Winnipeg
Ross Wedlake, B. Éd.	Winnipeg

Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Sid Rogers	Secrétaire du Conseil
Susan Deane, M. Serv. Soc.	Responsable des relations auprès des universités (jusqu'en janvier 2008)
Ray Karasevich, MPA	Responsable des relations auprès des établissements
Margaret McDonald, CGA	Agente financière
Daniel Smith, Ph. D. (cand.)	Analyste des politiques principal
Kim Browning, M. Éd.	Analyste des politiques
Kitty Leong	Statisticienne
Carlos Matias, B. Comm. (spécialisé)	Analyste des programmes
Josh Watt, MPA	Analyste des programmes, universités et collèges
Sandra Brabant	Commis-comptable (jusqu'en mai 2007)
Christine Laroche	Commis-comptable (depuis juin 2007)
Patricia Ferris	Secrétaire administrative
Monique Racine	Adjointe administrative

Annexe A

Bilan sur le rendement – Conseil de l’enseignement postsecondaire

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement pour le ministère pour l’exercice 2007-2008. Il s’agit de la troisième année où les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement dans un format standardisé. Ce processus a été amorcé en 2005 avec la publication du document *Rapport aux Manitobains sur le rendement — Document de travail 2005*, qui se trouve sur Internet à : www.gov.mb.ca/finance/mbperformance/index.fr.html.

Les indicateurs de rendement dans les rapports annuels des ministères se veulent un complément aux résultats financiers et fournissent aux Manitobains et Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population.

Nous accordons beaucoup d’importance à vos commentaires sur les mesures du rendement. Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que toute question, à : mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007-2008 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
1. L’accessibilité à l’enseignement postsecondaire par la mesure des inscriptions aux universités et aux collèges du Manitoba	Le nombre d’inscriptions des universités et des collèges est un indicateur clé de l’accessibilité à l’enseignement postsecondaire. L’accessibilité à l’enseignement postsecondaire est liée à la réussite sur le marché du travail, car elle assure de meilleures possibilités	Les données des années précédentes sur les inscriptions aux universités et aux collèges *Inscription aux universités en 1999-2000 Temps plein 22 410 Temps partiel <u>8 255</u> Total 30 665 *Le nombre d’inscriptions aux universités ne comprend que les élèves inscrits à des sessions régulières (septembre à avril), ce qui évite de compter en double	Les inscriptions aux universités en 2007-2008 et aux collèges en 2006-2007 au Manitoba *Inscription aux universités en 2007-2008 Temps plein 30 490 Temps partiel <u>9 820</u> Total 40 310	Une augmentation Total des inscriptions aux universités – De 1999-2000 à 2007-2008, les inscriptions à l’université à temps plein et à temps partiel d’étudiants des premier, deuxième et troisième cycles ont augmenté de 31,5 % au Manitoba. Inscriptions aux universités (premier, deuxième et troisième	De 1999-2000 à 2006-2007, les inscriptions d’étudiants autochtones dans les collèges ont augmenté de 44 %. Environ 3 187 nouveaux étudiants étaient inscrits aux programmes Accès du Manitoba de 1999-2000 à 2007-2008, soit, en moyenne, 354 nouveaux étudiants par année. Pour de plus amples renseignements sur les inscriptions et les autres indicateurs de rendement, n’hésitez pas à communiquer avec le Conseil de l’enseignement postsecondaire ou

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007-2008 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)												
	de carrière, et à l'amélioration des conditions de santé et du bien-être.	<p>les élèves inscrits à d'autres sessions.</p> <p>**Inscriptions aux collèges en 1999-2000</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>10 452</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td><u>597</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>11 049</td> </tr> </table> <p>**Le nombre d'inscriptions aux collèges en 2007-2008 n'est pas encore disponible en raison de l'arrivée de nouveaux élèves tout au long de l'année scolaire.</p>	Temps plein	10 452	Temps partiel	<u>597</u>	Total	11 049	<p>****Inscriptions aux collèges en 2006-2007</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>13 251</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td><u>1 961</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>15 212</td> </tr> </table>	Temps plein	13 251	Temps partiel	<u>1 961</u>	Total	15 212	<p>cycles) – De 1999-2000 à 2007-2008, les universités du Manitoba ont enregistré une augmentation de 31,5 % des inscriptions au premier cycle, et une augmentation de 30,9 % des inscriptions aux deuxième et troisième cycles.</p> <p>Inscriptions aux collèges – De 1999-2000 à 2006-2007, les collèges du Manitoba ont enregistré une augmentation de 37,2 % des inscriptions aux programmes de jour ordinaires et aux programmes d'apprentissage.</p>	<p>à consulter le <i>Recueil de statistiques</i> sur notre site à http://www.copse.mb.ca/fr/publications/index.html.</p> <p>En mars 2008, le gouvernement a fourni 300 000 \$ pour équilibrer les frais de scolarité des programmes des centres régionaux.</p> <p>En avril 2008, le gouvernement a annoncé la nomination d'un commissaire pour l'examen de la stratégie provinciale concernant l'accessibilité, l'abordabilité et l'excellence.</p>
Temps plein	10 452																
Temps partiel	<u>597</u>																
Total	11 049																
Temps plein	13 251																
Temps partiel	<u>1 961</u>																
Total	15 212																
2. L'abordabilité de l'enseignement postsecondaire par l'examen du coût des études postsecondaires pour les étudiants	Le coût des études postsecondaires pour les étudiants est un indicateur clé de l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire.	La moyenne pondérée des frais de scolarité pour des études universitaires	<p>Les frais de scolarité payés par les étudiants aux établissements d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba pour l'année scolaire 2007-2008.</p> <p>La moyenne pondérée des frais de scolarité au niveau universitaire en 2007 en arts et en</p>	<p>Stable</p> <p>En 2000-2001, le gouvernement a réduit les frais de scolarité exigés par les établissements d'enseignement postsecondaire publics de l'ordre de 10 % et les a maintenus depuis à ce même niveau.</p>	<p>Les frais de scolarité des universités sont au troisième rang parmi les plus bas au Canada, après ceux du Québec et de Terre-Neuve. (Source : Statistique Canada) Les frais de scolarité des collèges du Manitoba sont les plus bas au Canada, à l'exclusion de ceux du Québec, qui ne perçoit pas de frais de scolarité au cégep.</p> <p>En avril 2008, le gouvernement a annoncé qu'il maintiendrait la</p>												

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007-2008 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
		<p>en 1999-2000 en arts et en sciences était de 3 192 \$.</p> <p>La moyenne non pondérée des frais de scolarité au niveau collégial en 1999-2000 était de 1 435 \$.</p>	<p>sciences était de 3 086 \$.</p> <p>La moyenne non pondérée des frais de scolarité au niveau collégial en 2007 était de 1 292 \$.</p>	<p>Au cours de cette période, les inscriptions dans les universités et collèges ont augmenté de plus de 30 %.</p>	<p>politique sur les frais de scolarité pendant l'exercice financier 2008-2009. À partir de 2009-2010, on autorisera une augmentation progressive des frais de scolarité, en évitant toute hausse brusque.</p> <p>Depuis 2000-2001, le gouvernement a subventionné des remises sur frais de scolarité pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire à consentir aux étudiants des réductions de 10 % sur les frais de scolarité. Les subventions versées au titre des frais de scolarité ont totalisé 13,1 millions de dollars en 2005-2006, 13,2 millions de dollars en 2006-2007 et 12,9 millions de dollars en 2007-2008.</p> <p>En 2006-2007, 33,3 millions de dollars d'aide non remboursable ont été mis à la disposition des étudiants.</p> <p>Lancé en 2000-2001, le Programme de bourses du Manitoba, qui disposait alors d'un budget de 5,9 millions de dollars, a très bien réussi à maintenir l'endettement étudiant à un niveau gérable. En 2008-2009, le gouvernement a annoncé qu'il verserait 8 millions de plus au programme au cours des trois prochaines années, à partir de 2009-2010, doublant ainsi son</p>

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007-2008 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
					<p>aide, qui totalisera 16 millions de dollars.</p> <p>Le Programme de bourses du Manitoba est géré conjointement avec celui des Bourses d'études canadiennes du millénaire. Grâce à ces bourses, le Manitoba se situe au deuxième rang des provinces canadiennes où l'endettement étudiant est le plus faible.</p> <p>À l'automne 2006, le gouvernement a annoncé un remboursement de l'impôt sur le revenu équivalant à 60 % des frais de scolarité pour les personnes qui ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu après janvier 2007. Les diplômés qui vivent et qui travaillent au Manitoba peuvent réclamer leur remboursement sur un minimum de six ans ou sur un maximum de vingt-cinq ans, jusqu'à concurrence de 25 000 \$.</p> <p>http://www.gov.mb.ca/tuitionrebate/index.fr</p>
3. La réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire par l'examen des grades, diplômes et certificats décernés par les	Un indicateur clé de la réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire est le nombre de grades, diplômes et certificats	Les grades, les diplômes et les certificats décernés par les universités et les collèges du Manitoba en 1999 Diplômés des	Les grades, les diplômes et les certificats délivrés par les universités et les collèges du Manitoba en 2007 Diplômés des	Une augmentation De 1999 à 2007, le nombre total de diplômes universitaires décernés a augmenté de 27,3 %.	En 2007, 85 % des diplômés des programmes Accès du Manitoba avaient trouvé du travail ou poursuivaient leurs études. En outre, 72 % des diplômés ayant trouvé un emploi travaillaient dans un domaine lié à leur domaine d'études.

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007-2008 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)																																				
établissements	<p>décernés par les collèges et les universités.</p> <p>Les recherches montrent que l'enseignement postsecondaire est déterminant par rapport à la participation et à la réussite dans l'économie du savoir.</p>	<p>universités en 1999</p> <table border="0"> <tr><td>Baccalauréat</td><td>4 460</td></tr> <tr><td>Maîtrise</td><td>578</td></tr> <tr><td>Doctorat</td><td>67</td></tr> <tr><td>Médecine et dentisterie</td><td>121</td></tr> <tr><td>Certificats/diplômes</td><td><u>215</u></td></tr> <tr><td>Total</td><td>5 441</td></tr> </table> <p>Diplômés des collèges en 1999</p> <table border="0"> <tr><td>Diplôme</td><td>1 279</td></tr> <tr><td>Certificat</td><td><u>1 578</u></td></tr> <tr><td>Total</td><td>2 857</td></tr> </table> <p>Le nombre de diplômés d'universités et de collèges est établi selon l'année du calendrier où le diplôme a été obtenu.</p>	Baccalauréat	4 460	Maîtrise	578	Doctorat	67	Médecine et dentisterie	121	Certificats/diplômes	<u>215</u>	Total	5 441	Diplôme	1 279	Certificat	<u>1 578</u>	Total	2 857	<p>universités en 2007 (données préliminaires)</p> <table border="0"> <tr><td>Baccalauréat</td><td>5 644</td></tr> <tr><td>Maîtrise</td><td>753</td></tr> <tr><td>Doctorat</td><td>98</td></tr> <tr><td>Médecine et dentisterie</td><td>148</td></tr> <tr><td>Certificats/diplômes</td><td><u>281</u></td></tr> <tr><td>Total</td><td>6 924</td></tr> </table> <p>Diplômés des collèges en 2007</p> <table border="0"> <tr><td>Diplôme</td><td>1 697</td></tr> <tr><td>Certificat</td><td><u>2 237</u></td></tr> <tr><td>Total</td><td>3 934</td></tr> </table>	Baccalauréat	5 644	Maîtrise	753	Doctorat	98	Médecine et dentisterie	148	Certificats/diplômes	<u>281</u>	Total	6 924	Diplôme	1 697	Certificat	<u>2 237</u>	Total	3 934	De 1999 à 2007, le nombre de diplômés des collèges (diplômes et certificats) a augmenté de 37,9 %.	Taux d'emploi des diplômés des programmes Accès Sur le plan national, les taux d'emploi des diplômés des programmes Accès demeurent impressionnants. Par exemple, au Canada, sur 150 ingénieurs autochtones, environ un tiers sont des diplômés du programme Accès aux études de génie de l'Université du Manitoba.
Baccalauréat	4 460																																								
Maîtrise	578																																								
Doctorat	67																																								
Médecine et dentisterie	121																																								
Certificats/diplômes	<u>215</u>																																								
Total	5 441																																								
Diplôme	1 279																																								
Certificat	<u>1 578</u>																																								
Total	2 857																																								
Baccalauréat	5 644																																								
Maîtrise	753																																								
Doctorat	98																																								
Médecine et dentisterie	148																																								
Certificats/diplômes	<u>281</u>																																								
Total	6 924																																								
Diplôme	1 697																																								
Certificat	<u>2 237</u>																																								
Total	3 934																																								
<p>4. La capacité des établissements d'enseignement postsecondaire d'après l'examen des subventions qui leur ont été accordées par la province :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions de fonctionnement • Subventions en capital 	Les subventions de fonctionnement et les subventions en capital accordées aux universités et collèges au cours d'un exercice visent à leur permettre de fonctionner sans déficit durant l'exercice visé.	Les subventions de fonctionnement des universités publiques du Manitoba en 1999-2000 s'élevaient à 215 millions de dollars.	Les subventions de fonctionnement et d'immobilisation versées aux universités [à l'exception du Collège universitaire du Nord (CUN)] en 2007-2008 étaient de 307,1 millions de dollars.	<p>Une augmentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de fonctionnement <p>Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement versées aux universités publiques du Manitoba (à l'exception du CUN) ont augmenté de 83,9 millions de dollars, soit une hausse de 39 % par rapport au financement approuvé de 1999-2000 (en excluant les paiements</p>	<p>Depuis 2006-2007, le gouvernement a versé des sommes supérieures à celles qu'il prévoyait verser sur trois ans et a augmenté les subventions de fonctionnement des universités et des collèges, y compris celle de l'Initiative d'expansion des collèges et des programmes Accès, de 5,8 % en 2006-2007, de 7 % en 2007-2008 et de 7 % en 2008-2009.</p> <p>De 1999-2000 à 2007-2008, le financement du système postsecondaire – fonctionnement, immobilisations, IEC, subventions pour remises sur frais de scolarité et</p>																																				

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007-2008 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
		<p>Les collèges publics du Manitoba (y compris le CUN) ont reçu 61,9 millions de dollars en 1999-2000 en subventions de fonctionnement.</p> <p>En 1999-2000, les universités et collèges ont reçu 13,2 millions de dollars en fonds d'immobilisations.</p>	<p>Les subventions de fonctionnement accordées aux collèges (y compris le CUN) ont été de 86,5 millions de dollars en 2007-2008.</p> <p>Combiné au financement de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement a atteint au total 119 millions de dollars en 2007-2008.</p> <p>Les subventions en capital accordées aux universités et aux collèges publics du Manitoba en 2007-2008 s'élevaient à 20,7 millions de dollars.</p>	<p>de transferts). Après la prise en compte des économies d'impôt foncier projetées en 2006, l'accroissement des ressources pour les universités atteint 46,2 %.</p> <p>Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement accordées aux collèges du Manitoba (y compris le CUN) ont augmenté de 22,5 millions de dollars, soit de 35,8 % par rapport au financement approuvé de 1999-2000. Combinée à l'augmentation de subvention générée par l'Initiative d'expansion des collèges, l'augmentation totale des subventions aux collèges a été de 54,7 millions de dollars, ou de 87,2 %, depuis 1999-2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'immobilisations Depuis 1999-2000, le gouvernement a versé la somme de 478,1 millions de dollars pour les 	<p>autres subventions – a augmenté de 51,5 %.</p> <p>En 2007-2008, le gouvernement a consacré 2,5 millions de dollars à l'amélioration de la sécurité des universités et des collèges.</p> <p>En 2007/08, le gouvernement a fourni 4,2 millions de dollars pour la modernisation des laboratoires et l'achat de nouveau matériel de laboratoire à l'université de Brandon, à l'Université de Winnipeg et à l'Université du Manitoba.</p> <p>Voici des projets d'immobilisations qui ont bénéficié récemment de subventions du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Université de Winnipeg – Subvention accordée pour la construction du Richardson College for the Environment (10 millions de dollars), plus la somme correspondant aux résultats de la campagne de collecte de fonds, échelonnée sur les trois prochaines années (15 millions de dollars).

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007-2008 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
				immobilisations des établissements d'enseignement postsecondaire. Sur cette somme, Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba a fourni 439 millions de dollars et Infrastructure et Transports Manitoba a fourni 39,1 millions de dollars.	<p>- Université du Manitoba – le gouvernement a annoncé en avril 2008 qu'il versera 47 millions de dollars sur trois ans au projet Domino, dont 4 millions en 2008-2009.</p> <p>- Collège universitaire du Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campus The Pas – Aménagement d'une bibliothèque de ressources destinée à l'enseignement et à la recherche et d'un centre de services aux étudiants, et subvention allouée à l'achèvement du centre de loisirs de The Pas, dans le cadre d'une entente conjointe entre la ville de The Pas et le Collège (17 millions de dollars) • Campus Thompson – construction d'un nouveau campus à Thompson (27 millions de dollars) et financement de l'aménagement d'installations écoénergétiques (3 millions de dollars) <p>- Red River College – fonds pour la construction d'un centre de formation en équipement lourd (12,6 millions de dollars).</p>

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007-2008 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
<p>5. La place occupée par l'enseignement postsecondaire dans les priorités de la province par l'examen de l'appui manifesté aux programmes des collèges et universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes stratégiques • Projets de réorganisation du système • Initiative d'expansion des collèges 	<p>Le Conseil appuie les priorités de la province par l'approbation du financement des programmes des collèges et universités, ce qui comprend :</p> <p>- L'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, des programmes qui favorisent l'élaboration de programmes postsecondaires nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants.</p>	<p>En 2000-2001, le Conseil a approuvé 21 programmes universitaires et 31 programmes collégiaux, ce qui fait un total de 52 programmes nouveaux ou élargis.</p>	<p>Les programmes stratégiques, les projets de réorganisation du système et les programmes de l'Initiative d'expansion des collèges approuvés en 2007-2008.</p>	<p>Une augmentation</p> <p>De 2000-2001 à 2007-2008, le Conseil a approuvé 129 programmes universitaires nouveaux ou élargis et 119 programmes destinés aux collèges, soit au total 248 nouveaux programmes.</p> <p>En 2007-2008, le Conseil a approuvé 16 programmes universitaires (y compris les programmes du CUN) et 7 programmes collégiaux.</p>	<p>Programmes stratégiques Depuis 2000-2001, le Conseil a effectué des investissements appréciables dans plusieurs secteurs du système postsecondaire, notamment les programmes destinés aux élèves autochtones, les sciences infirmières, les professions des services aux collectivités et de la santé, les technologies de l'information, les initiatives d'accessibilité, l'évaluation des connaissances acquises, la formation en français de base, les infrastructures, l'industrie et la gestion des entreprises. Voici quelques programmes subventionnés récemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - baccalauréat en sciences géologiques (général) - baccalauréat en sciences de la santé - baccalauréat en études de jazz - maîtrise ès arts en gouvernance autochtone à l'Université de Winnipeg - baccalauréat en musique – élargissement du programme - baccalauréat ès arts (quatre ans) – quatrième année, mineure en théâtre <p>Dans le cadre de l'Enveloppe des subventions destinées aux programmes stratégiques, le Conseil a accordé en juin 2007, 85 000 \$ pour des services aux handicapés à l'UM,</p>

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007-2008 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
	<p>- Les projets de réorganisation du système sont destinés à réorganiser certains aspects du système postsecondaire. À titre d'exemple, le Conseil a approuvé des projets visant à intégrer la technologie à la prestation de programmes; des services soutenant des activités qui augmentent le taux de participation des Autochtones; et des initiatives favorisant l'évaluation des acquis ou facilitant le transfert des crédits et l'articulation des programmes dans le système. Le financement des projets s'étend sur une durée maximale de 3 ans.</p>				<p>à l'UW, à l'UB et au RRC.</p> <p>Projets de réorganisation du système En juillet 2007, le Conseil a accordé l'ensemble des fonds 2007-2008 pour la restructuration des systèmes (321 000 \$) à la prestation de services aux personnes handicapées et en aide destinée à cinq établissements d'enseignement postsecondaire.</p>

Que mesure-t-on, au moyen de quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2007-2008 (présent exercice) et quelles sont les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
	<p>- Les programmes de l'Initiative d'expansion des collèges qui favorisent le développement du système des collèges publics du Manitoba.</p>			<p>De 2000-2001 à 2007-2008, l'Initiative d'expansion des collèges a financé 89 programmes et initiatives nouveaux ou élargis. Depuis 2000-2001, l'Initiative d'expansion des collèges a affecté 34,9 millions de dollars au développement des collèges communautaires.</p>	<p>Les investissements de l'Initiative d'expansion des collèges concernent les secteurs suivants : hygiène, aérospatial, technologies de l'information et des communications, fabrication et industrie, affaires et tourisme, services communautaires et sociaux, agriculture et ressources naturelles, campus de la rue Princess et interventions stratégiques.</p> <p>Le Conseil a versé 250 000 \$ au programme Introduction to Trades [introduction aux métiers] du Red River College au titre du Colleges Skills Shortages Program [programme Pénurie de main-d'œuvre qualifiée].</p>